

Cette fiche est à rendre de préférence par voie électronique à judoclubstroossen@gmail.com.
Elle n'est à remplir qu'en cas de première inscription ou en cas de changement des données mentionnées.



JUDO CLUB STROOSSEN

a.s.b.l.

Fiche d'inscription

Année civile 2022

Nom, Prénom :

Langues parlées :
(entourer les langues préférentielles)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal & Lieu :

Matricule :

N° téléphone :

Adresse(s) électroniques (E-Mail) :

Date du premier entraînement :

A été rendu attentif/ve au judo par :

Remarque(s): (p. ex. allergie)

Par sa signature, le demandeur déclare avoir lu et accepté le règlement de l'a.s.b.l. Judo Club Stroossen (pages 2 et 3).

Signature :



Règlement – Saison 2022

Tenue de sport

Les élèves peuvent participer en Jogging aux premiers entraînements. Pour la suite, le port d'un judogi avec une ceinture de la couleur du grade de l'élève est obligatoire. Les élèves sont obligés à amener des chaussons pour le déplacement en dehors du tatami.

***Nouveauté :** Le Judo Club Stroossen dispose de son propre stock de judogis qu'il peut vendre à ses membres, en cas d'intérêt ou de besoin. Ce n'est toutefois pas une obligation.

Inscription

Les élèves sont admis à partir de 3 ans.

La remise du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal au respect du présent règlement. L'inscription est toujours valable jusqu'à la fin de l'année civile et est à considérer comme contrat. A partir de la deuxième année de licence, l'engagement se fait toujours pour une année civile entière, hormis s'il s'agit d'un cas de force majeure.

Inscription en cours de l'année : il est possible de faire une première inscription en cours de l'année civile. Un tarif par trimestre est alors d'application (cf. « Cotisations » à la page 4).

Au cas où vous décidez de ne plus suivre les cours, permettez-nous une meilleure organisation en nous informant de votre décision soit par écrit soit par courriel (judoclubstroossen@gmail.com).

Finalement, notons que pour tout nouveau membre les quatre premiers entraînements sont offerts et à considérer comme « séances d'essai » !

Obligation et périodicité de l'examen Médico-sportif

L'examen médico-sportif est prescrit :

1. avant la première délivrance de chaque licence de compétition à partir de l'année au cours de laquelle le sportif atteint l'âge de 7 ans;
2. pour tout titulaire d'une licence de compétition pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans.
3. La périodicité prévue au point 2 ci-avant n'est pas requise, si le dernier examen obligatoire a eu lieu moins de douze mois avant la prochaine échéance périodique. Dans cette hypothèse, le sportif est dispensé de la prochaine échéance périodique.

Pour plus d'informations, merci de consulter : <https://sports.public.lu/fr/medico-sportif.html>.

Tarifs des cours (cf. « Cotisations » page 4)

- Les cours sont payables par virement bancaire uniquement. Après réception de la fiche d'inscription, une facture vous sera envoyée par courrier électronique.
- Pour des raisons d'assurance, tous les membres du Judo Club Stroossen recevront une licence sportive de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM). Ils ont pris connaissance des statuts et règlements de la FLAM (www.flam.lu) et s'engagent à les respecter.

Exclusion

Le Judo Club Stroossen se réserve le droit de résilier l'affiliation d'un membre, si celui-ci enfreint le règlement de l'association ou les statuts de la FLAM, ne respecte pas les lieux et/ou nuit volontairement ou de manière répétitive à l'image du club ou au bon déroulement des entraînements.

Droit à l'image et protection des données



Le membre (ou son représentant légal*) autorise le Judo Club Stroossen à utiliser et publier des photos et vidéos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités du club.



Judo Club Stroossen

Le membre* autorise le Judo Club Stroossen également à transmettre ses données personnelles à la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux dans le cadre de son activité régulière. Enfin, le membre* accepte que ses données relatives à la compétition (telles que son nom, son âge, son poids) soient communiquées à des tiers si cela est nécessaire pour la participation à une manifestation sportive (tournois, championnats, stages, événements). Le membre* peut à tout moment demander la suppression immédiate de toutes ses données et révoquer le droit à l'image au JC Stroossen.

Divers

En cas d'empêchement de plusieurs semaines, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par téléphone ou courrier électronique. Le club restera fermé pendant les vacances scolaires luxembourgeoises et les jours fériés officiels sauf décision contraire de l'entraîneur.

Des bijoux, montres, chewing-gums et chaussures ne sont pas autorisés sur le tatami. Il est également défendu d'y manger ou boire. Une exception est faite pour la consommation d'eau ou de boissons sportives pendant les entraînements sur autorisation de l'entraîneur.

La responsabilité du club ne pourra pas être engendrée en dehors de la salle de judo.

Horaires pour l'année civile 2022

(Reprise des cours en septembre à partir de la semaine du 12.09.2022)

Les MARDIS :	16h00 - 16h45 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 17h00 - 18h10 : Confirmés 7-10 ans 18h15 - 19h45 : Confirmés 11-15 ans 20h00 - 21h30 : JUDO Adultes et Adolescents > 15 ans
Les MERCREDIS :	16h30 - 17h30 : Débutants 6-8 ans 17h45 - 18h45 : Débutants 9-11 ans 19h00 - 20h15 : Débutants 12-15 ans 20h00 - 21h30 : YOSEIKAN Adultes et Adolescents > 15 ans
Les JEUDIS :	16h00 - 16h45 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo ») 17h00 - 18h10 : Confirmés 7-10 ans 18h15 - 19h45 : Confirmés 11-15 ans 20h00 - 21h30 : JUDO Adultes et Adolescents > 15 ans
Les VENDREDIS :	16h30 - 17h30 : Débutants 6-8 ans 17h45 - 18h45 : Débutants 9-11 ans 19h00 - 20h15 : Débutants 12-15 ans 20h00 - 21h30 : Entraînements de Judo / PPG personnels > 13 ans

Il est possible de participer à une ou plusieurs séances d'entraînement par semaine.

Le tarif de la cotisation reste inchangé.

En général sont considérés comme « confirmés », les membres ayant au moins deux ans de pratique régulière ou à partir de la ceinture jaune-orange.

Veuillez noter que les entraîneurs responsables placent les membres dans le groupe qui leur convient le mieux. Si vous avez des questions sur l'intérêt éventuel ou la possibilité de changer de groupe, les entraîneurs se tiennent à votre entière disposition.



Cotisations 2022

1) Janvier – Décembre :

- a. Membre actif : 180,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 220,00 €
 - i. 2^e membre de famille: 140,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 180,00 €
 - ii. 3^e membre de famille: 100,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 140,00 €
- b. Membre non actif : 60,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 100,00 €

2) Nouveaux membres : Mai – Décembre (2 trimestres) :

- a. Membre actif : 120,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 160,00 €
 - i. 2^e membre de famille: 100,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 140,00 €
 - ii. 3^e membre de famille: 80,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 120,00 €
- b. Membre non actif : 40,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 80,00 €

3) Nouveaux membres : Septembre – Décembre (1 trimestre) :

- a. Membre actif : 60,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 100,00 €
 - i. 2^e membre de famille: 40,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 80,00 €
 - ii. 3^e membre de famille: 20,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 60,00 €
- b. Membre non actif : 20,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 60,00 €

4) Frais supplémentaires :

- a. Frais administratifs *en cas de première licence* (frais uniques) = 10,00 €

Paielement de la cotisation

Après réception de la fiche d'inscription, une facture vous sera envoyée par courrier électronique. La cotisation est alors à verser directement sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen :

IBAN : LU75 0019 6455 6929 5000
Titulaire du compte : Judo Club Stroossen
BIC : BCEELULL
Banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (BCEE)

Autres services

Les passages de grades sont gratuits et les ceintures sont fournies gratuitement par le club en récompense de l'évolution et de l'application des membres.

Finalement, nous vous prions de noter que le club a un stock de judogis (tailles 100-190cm) et de survêtements du club (survêtement, veste d'hiver, t-shirt, casquette) à vendre aux membres et personnes intéressées. En cas d'intérêt, merci de nous envoyer un courrier électronique à judoclubstroossen@gmail.com pour plus de détails.